



Foire aux questions

Le Languedoc Roussillon peut-il être concerné par des cas de dengue ou de chikungunya autochtones ?

Mai 2011



Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon
26-28 Parc Club du Millénaire – 1025, rue Henri Becquerel – CS 30001 – 34067 Montpellier Cedex 2
Tél : 04 67 07 20 07 - Fax : 04 67 07 20 08

Qu'est ce que la dengue ?

La dengue est une maladie virale transmise par la piqûre des moustiques du genre Aedes (moustique tigre). Le virus de la dengue est un arbovirus dont il existe quatre sérotypes. L'infection par un sérotype donné confère une immunité prolongée mais n'offre pas d'immunité croisée contre les autres sérotypes. Les infections successives avec des sérotypes différents exposent le malade à un risque accru de développer une forme sévère.

L'être humain représente à la fois le principal réservoir naturel pour les virus de la dengue et le disséminateur de la maladie.

Comment se manifeste-t-elle ?

La dengue provoque de fortes fièvres accompagnées de maux de tête, de courbatures et d'une sensation de fatigue. Si dans la majorité des cas, il n'y a pas de complications, la maladie peut cependant évoluer vers des formes sévères (dengue hémorragique en cas d'infections répétées).

Prise en charge en phase aiguë de la maladie :

Il n'existe pas de traitement antiviral spécifique de la dengue, ni de vaccin.

Il n'existe pas de traitement antiviral spécifique de la dengue, ni de vaccin.

La prise en charge est donc centrée sur la surveillance et les traitements symptomatiques pour soulager la douleur et la fièvre (antalgiques, antipyrétiques), et pour assurer le maintien des fonctions essentielles. Elle est adaptée à l'état de santé du patient, en étant attentif aux effets indésirables des médicaments prescrits et en tenant compte des traitements déjà pris par le malade.

En cas de maladie préexistante (insuffisance cardiaque, hépatique, coronaire, ou diabète,...) le malade doit faire l'objet d'une attention particulière.

Enfin, il est important d'expliquer à la personne infectée et à son entourage les mesures de protection pour éviter la transmission par des moustiques (Aedes) au domicile.

Contre-indication absolue : aspirine. Par son action anti-aggrégante plaquettaire, elle peut aggraver la situation.

En cas d'apparition de signes hémorragiques francs, de troubles de la conscience ou de symptômes de choc, une hospitalisation urgente s'impose.

Le chikungunya

Qu'est ce que le chikungunya ?

Le chikungunya est une maladie virale transmise par la piqûre des moustiques du genre Aedes (moustique tigre).

Comment se manifeste-t-il ?

Le chikungunya provoque de fortes fièvres accompagnées de maux de tête. La fièvre élevée apparaît brutalement accompagnée d'arthralgies pouvant être intenses, touchant principalement les extrémités (poignets, chevilles, phalanges). L'évolution est le plus souvent favorable, sans séquelle, mais elle peut aussi évoluer vers une phase chronique marquée par des arthralgies persistantes. L'immunité acquise est durable.

Prise en charge en phase aiguë de la maladie :

Il n'existe pas de traitement antiviral spécifique, ni de vaccin.

Le traitement est symptomatique (antalgique, antipyrétique).

Il est nécessaire d'expliquer au patient et à son entourage les mesures de protection pour éviter la transmission par des moustiques (Aedes) au domicile.

Les modes de transmission



Il n'y pas de transmission directe de personne à personne.

Ces deux virus font partie de la famille des arbovirus.

Pour que le virus puisse être transmis, il faut la **présence simultanée** :

- d'un transporteur (humain porteur d'un virus actif)
- d'un transmetteur (moustique vecteur trouvant des conditions climatiques favorables à sa reproduction et en capacité de transmission)

La situation en Languedoc-Roussillon



Le virus de la dengue circule actuellement dans les départements français d'Amérique (Guyane, Guadeloupe, Martinique).

En France métropolitaine, le risque d'introduction du virus de la dengue et du chikungunya existe. Ce risque est lié essentiellement à l'arrivée sur le territoire de personnes infectées. Durant la première semaine de la maladie (quand le virus est présent dans le sang), ces personnes peuvent être piquées par un moustique qui transmettra le virus à une personne saine à l'occasion d'une autre piqûre. Ce qui justifie que des mesures de prévention, de surveillance renforcée et de contrôle adaptés aient été mis en œuvre dans les départements concernés par une implantation significative du moustique.

Bien que *Aedes albopictus* soit implanté depuis 2004 dans les Alpes Maritimes, les 2 premiers cas de dengue et les deux cas de chikungunya autochtones dans le Var ont été décrits en fin de saison estivale 2010.

En Languedoc Roussillon malgré une surveillance de plus en plus développée d'*Aedes albopictus* permet de constater qu'à ce jour il n'est implanté dans aucun département de la région. Des intrusions épisodiques ont cependant été répertoriées sur des sites équipés de pièges. A chaque fois des traitements ciblés ont été diligentés par l'EID.

Les mesures de protection individuelle

Il n'existe pas de vaccin contre la dengue, ni contre le chikungunya.

Pour limiter au maximum les risques d'infection, il est important de :

- se protéger individuellement contre les piqûres de moustiques (utilisation de moustiquaires, port de vêtements longs, utilisation de répulsifs et de produits insecticides) ;
- **éviter la prolifération des vecteurs** en éliminant régulièrement tous les lieux de reproduction des moustiques qui se trouvent à l'extérieur et à l'intérieur des maisons : soucoupes sous les pots de fleur, réservoirs d'eau...

Les mesures de protection des populations

La meilleure des protections est l'absence de moustiques vecteurs, comme c'est encore le cas en Languedoc Roussillon, à ce jour. Cependant, du fait de sa situation géographique entre la région PACA partiellement colonisée et la Catalogne espagnole elle aussi colonisée depuis quelques années, cet état de fait pourrait ne pas durer.

En Languedoc Roussillon se protéger c'est éliminer les gîtes d'accueils potentiels du moustique. Pour éliminer les moustiques il ne faut pas leur offrir de lieux de vie, ni de reproduction.

Quelques notions de la biologie de ce moustique

Ce moustique se développe en quatre étapes : œuf, larve, nymphe et adulte. **Les larves de moustiques ont besoin d'eau stagnante pour se développer.** En période hivernale il n'y a plus de risque de piqûres puisque le moustique entre en période de repos.

Tous les moustiques n'occupent pas la même niche écologique. Il se développe dans de petites quantités d'eau : des soucoupes de pots de fleurs, des vases et tout récipient contenant de l'eau stagnante.

Ce moustique se déplace peu. Celui qui vous pique est né chez vous !

Pourquoi les moustiques aiment-ils vivre près de nos maisons ? Parce qu'ils y trouvent :

- de la nourriture pour leurs œufs, en nous piquant,
- des endroits pour pondre dans les eaux stagnantes,
- des lieux de repos à l'ombre des arbres.

Les produits anti-moustiques (insecticides et répulsifs) ne permettent pas d'éliminer durablement les moustiques. Il est également nécessaire de limiter leurs lieux de ponte et de repos.

Pour éliminer les larves de moustiques, il faut :

- éliminer les endroits où l'eau peut stagner :
 - petits débris, encombrants, pneus usagés (vous pouvez aussi les remplir de terre), si vous ne voulez pas les jeter, déchets verts.
- changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine ou si possible :
 - supprimer les soucoupes des pots de fleur, remplacer l'eau des vases par du sable humide.
- vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement :
 - gouttières, regards, caniveaux et drainages.
- couvrir les réservoirs d'eau avec un voile moustiquaire ou un simple tissu :
 - bidons d'eau, citernes, bassins.
- couvrir les piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau (eau de Javel, galet de chlore...).

Pour limiter les lieux de repos des moustiques adultes, pensez à :

- débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies, élaguer les arbres, ramasser les fruits tombés et les débris végétaux, réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage), entretenir votre jardin.

Les mesures de surveillance de l'implantation d'*Aedes albopictus*



Actuellement les mesures de surveillance sont d'ordre entomologique.

L'EID Méditerranée entretien et relève une série de pièges placés sur des sites de colonisation privilégiés, notamment le long de l'autoroute A9. Si un piège se révèle positif une recherche approfondie sur place est menée par l'EID et des traitements ciblés organisés. Le secteur est à nouveau quadrillé par des pièges relevés régulièrement. A l'heure actuelle, ces traitements ont permis de maîtriser les incursions épisodiques du moustique dans la région Languedoc-Roussillon.